

**République Française - Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes
Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc
59363 AVESNES SUR HELPE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : mercredi 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril à 18h00, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président. Après convocation légale de ses membres en date du lundi 29 mars 2021.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance :

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Nombre d'absents :

Nombre d'excusés :

Ont donné procuration :

Délibération n° 14-2021

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CARTIGNIES

La commune de Cartignies a confié au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes les travaux d'effacement des réseaux secs rue Méresse, et lui a délégué sa Maîtrise d'Ouvrage pour le Génie Civil des Télécommunications et de l'Eclairage Public.

Le montant prévisionnel des travaux s'établit comme suit :

- Enfouissement des réseaux électriques :	156.000,00 €
- Génie Civil Orange, éclairage et fibre :	82.200,00 €
TOTAL TTC :	238.200,00 €

La commune de Cartignies s'engage à rembourser la somme de 160.200,00 € TTC correspondant au détail ci-dessous :

- Déduction du fonds de concours Article 8 :	52.000,00 €
- Récupération TVA sur les réseaux électriques :	26.000,00 €
TOTAL :	78.000,00 €

TOTAL 238.200,00 – 78.000,00 **160.200,00 €**

La commune s'engage à supporter les éventuels intérêts moratoires qui déclencherait tout retard dans le paiement de ce remboursement.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical

AUTORISE le Président à signer la convention telle que prise ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Le Président,

Guislain CAMBIER

Publié le.....
Notifié le.....
Transmis à la Sous-Préfecture le.....
Certifié exécutoire

Pour extrait conforme
Le.....
Le Président